

Rapport d'évaluation

**Politique institutionnelle d'évaluation
des apprentissages**

du Collège Delta

Deuxième rapport d'évaluation

18 juin 1996

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

1. Introduction

La politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages du Collège Delta a déjà fait l'objet d'un premier examen par la Commission en novembre 1994. Au terme de cet examen, la politique avait été jugée **partiellement satisfaisante** et le Collège avait été invité à lui apporter diverses modifications. Le 5 juin 1996, le Collège Delta transmettait un nouveau document de politique, révisé à lumière du rapport d'évaluation produit par la Commission.

2. Évaluation de la politique

La Commission a évalué la plus récente version du document de politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages du Collège Delta, le 18 juin 1996. L'examen de la Commission a tenu compte du cadre de référence pour l'évaluation des PIEA publié en janvier 1994. Il a particulièrement porté sur les points visés par les recommandations de la Commission dans son rapport de novembre 1994.

Le nouveau document transmis par le Collège reste succinct et comprend une liste de rubriques assez identique à celle incluse dans le précédent. Des modifications et des ajouts y ont été faits pour tenir compte des recommandations et suggestions exprimées antérieurement par la Commission. En plus, sa présentation linguistique a été révisée en plusieurs endroits.

Trois recommandations avaient été transmises au Collège. Une première concernait la révision de la section de la PIEA traitant de la mesure des apprentissages et de l'évaluation finale. La Commission invitait le Collège, à ce sujet, à *«inscrire dans sa PIEA un énoncé concernant le seuil de réussite, en spécifiant que la note de 60 % témoigne du respect par l'élève des standards établis pour le cours en question»*. Cela a été fait par le Collège (voir article 5, dernier alinéa).

Une deuxième recommandation invitait le Collège à lever les *«ambiguïtés touchant les composantes de la notation (...) qu'il s'agisse du principe, du mode de calcul ou des responsabilités, et à s'assurer (...) que la note globale accordée à l'élève pour un cours témoigne de l'atteinte ou non des objectifs définis pour ce cours»*. Diverses corrections ont été faites au document de façon à bien répondre à cette recommandation. Celles-ci concernent : les principes de l'évaluation (article 2.1, 2^e alinéa); le mode de calcul des notes (article 3.1, b); les responsabilités respectives du coordonnateur et de l'enseignant (article 5, premier et deuxième alinéas et article 7). De plus, le Collège a fait un ajout à l'article 10.1, indiquant que l'évaluation tient compte notamment de *«la participation active pendant les cours»*.

La Commission invite le Collège à faire mention également de ce critère de «participation» à l'article 3.1a, et à en préciser les barèmes d'application.

Une troisième recommandation invitait le Collège à «*reformuler la section de sa PIEA touchant la dispense, l'équivalence et la substitution de cours pour la rendre conforme à l'esprit et à la lettre du RREC*». Le Collège a apporté les changements appropriés au texte, notamment en ce qui regarde la définition de la *dispense*, et les modalités d'examen des demandes d'équivalence au titre d'une formation *extrascolaire* (articles 10.8.1 et 10.8.2).

La Commission invite d'autre part le Collège à signaler à l'article 5, 5^e alinéa de sa PIEA, que les plans de cours contiennent, notamment, des informations sur les barèmes de l'évaluation.

3. Conclusion

La Commission considère maintenant que la politique du Collège Delta est **entièrement satisfaisante**. Dans l'ensemble, celle-ci devrait favoriser la mise en oeuvre de pratiques d'évaluation de qualité. La politique est conçue pour répondre de bonne façon aux exigences de renouveau dans l'enseignement collégial au Québec.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président

Recherche et analyse : Richard Simoneau, agent de recherche